



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 décembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory ESTREMS à Bénédicte KREBS
Absents : Véronique SORIANO – Isabelle BALLEET – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.12.16 17

OBJET : Subvention de fonctionnement au GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées)

Madame Andrée Ligonnet, adjointe au développement social et prévention, logement, centre social et politique de la ville expose aux membres du conseil municipal la demande de subvention faite par le GENEPI pour leur exercice 2013.

Le **GENEPI (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) est une association** de loi 1901 sans affiliation politique ni religieuse, créée en 1976 qui a pour objet : *"collaborer à l'effort public en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement de contacts entre les étudiants de l'enseignement supérieur et le monde pénitentiaire"* (art. 3 des Statuts).

L'association GENEPI se caractérise par plusieurs actions :

- L'enseignement en milieu carcéral.
- La sensibilisation du public aux problématiques de la prison.
- Le soutien scolaire dans le cadre de la préparation à un examen ou simplement de l'approfondissement d'une matière.
- Les ateliers socio-éducatifs et culturels : revues de presse, réalisation d'un journal au sein de la détention, jeux de société, cinéma, musique...
- Les activités se rapprochant de la formation professionnelle
Code de la route, retour à l'emploi (rédaction de CV, lettre de motivations, entretiens d'embauche...), secourisme...

Depuis la construction du centre pénitentier, la commune soutient financièrement chaque année cette association.

La commission développement social en date du 07 Novembre a donné un avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 350 € (le même montant qu'en 2012).

Il est proposé de voter une subvention de 350 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder une subvention de 350 €**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 17 décembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 18 DEC. 2013



Le Maire,
Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.